

Compléments méthodologiques

Impact détaillé des évolutions du questionnaire de l'enquête Emploi sur les variables utilisées pour le calcul du chômage et de l'emploi au sens du BIT

1- Rénovation du questionnaire de l'enquête emploi en 2013

Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové à partir du 1^{er} janvier 2013. La rénovation a porté sur la simplification des questions, afin d'homogénéiser la qualité des réponses recueillies, en limitant les reformulations sur le terrain liées à d'éventuelles incompréhensions de la part des personnes interrogées. Il s'agissait également de proposer un questionnaire pouvant être administré plus facilement selon différents modes d'interrogation, en face-à-face, par téléphone et le cas échéant par internet. Plus généralement, cette adaptation est nécessaire pour suivre l'évolution du fonctionnement du marché du travail.

Les principales modifications du questionnaire ayant un impact sur le classement des statuts d'activité au sens du BIT sont les suivantes :

- une question sur le travail informel est maintenant explicitement posée : il s'agit d'une question « de rattrapage », destinée à permettre un meilleur repérage de certains types d'emplois peu formalisés (cette question était déjà posée dans le questionnaire de l'enquête Emploi annuelle dans les Dom). L'introduction de cette nouvelle question pour la métropole affecte légèrement à la hausse la mesure de l'emploi et à la baisse la mesure du chômage et de la population inactive ;
- la formulation de la question sur la recherche d'emploi a été simplifiée : la question ne se réfère plus explicitement à la recherche d'emplois occasionnels ou de courte durée car cette précision perturbait la compréhension de la question de la part de certaines personnes interrogées. Cependant, les personnes qui ne cherchent qu'un emploi occasionnel ou de courte durée peuvent se sentir moins concernées par la question ainsi reformulée ; ceci qui a un impact à la baisse sur le nombre de chômeurs et à la hausse sur le nombre d'inactifs. En outre, l'ordre des questions entre le souhait de travailler et la recherche d'emploi a été inversé, ce qui a pu modifier le comportement de réponse de certaines personnes. Enfin, la question sur le souhait de travailler est maintenant posée de façon systématique à l'ensemble des personnes n'ayant pas d'emploi afin de mieux cerner la population potentiellement active¹ ;
- la liste des démarches de recherche active d'un emploi a été modifiée. D'une part, pour se conformer au règlement européen régissant l'enquête, le simple fait d'être contacté par Pôle emploi n'est plus considéré comme une démarche active de recherche d'emploi, ce qui affecte à la baisse la mesure du chômage et à la hausse celle de la population inactive. D'autre part, et en sens inverse, d'autres modalités de recherche active ont été ajoutées dans la liste des démarches, comme la mobilisation de réseaux sociaux, ce qui a un effet faible à la hausse sur le taux de chômage et à la baisse sur le taux d'inactivité ;
- la question permettant de déterminer si les personnes sont disponibles pour occuper un emploi a été modifiée, car elle soulevait régulièrement des interrogations quant au manque d'adéquation éventuel de l'emploi proposé avec les aspirations de la personne. La reformulation de la question² est de nature à accroître la propension à répondre positivement, ce qui affecte quelque peu la mesure du chômage à la hausse, et celle de la population inactive à la baisse.

¹ Auparavant, la question n'était pas posée aux personnes qui déclaraient avoir recherché un emploi dans les 4 dernières semaines, mais qui n'avaient fait aucune démarche active de recherche au cours de cette période. Elle n'était pas posée non plus aux personnes de plus de 64 ans.

² Ancienne question : Si on vous proposait un emploi, seriez-vous disponible pour l'occuper dans un délai inférieur à deux semaines ? Nouvelle question : Si vous trouviez un travail qui vous convienne, seriez-vous disponible pour le commencer dans les deux semaines ?

2- Impact des modifications du questionnaire sur la détermination du statut d'actif occupé, de chômeur ou d'inactif

Les reformulations de questions ou leur réordonnement ont eu des effets sur la teneur des réponses de certaines personnes interrogées, au vu desquelles est attribué le statut d'activité. Différents effets se sont combinés, certains jouant à la hausse du taux de chômage (question plus incitative sur la disponibilité, rajout de modalités de recherche active d'emploi), d'autres jouant à la baisse (formulation moins ouverte de la question sur la recherche d'un emploi ; suppression de la modalité « être contacté par Pôle emploi » comme démarche active de recherche d'emploi).

Au total, la question sur le travail informel augmente le nombre d'actifs occupés d'environ 30 000 personnes. Si on ajoute les modifications des questions sur la recherche d'emploi, le souhait de travailler et la disponibilité, on observe un impact à la baisse du nombre de chômeurs de l'ordre de 100 000 personnes, et à la hausse du nombre d'inactifs de l'ordre de 70 000 personnes.

Les effets du changement de questionnaire estimés sur l'emploi, au chômage et en inactivité sont faibles au regard de la taille des populations concernées (pour mémoire, au 4^{ème} trimestre 2012, on comptait 25,8 millions de personnes en emploi, 2,9 millions de chômeurs au sens du BIT et 21,9 millions d'inactifs de 15 ans et plus).

3- Élargissement de la mesure du « halo » du chômage

Le protocole du questionnaire a été modifié pour ce qui concerne la question portant sur le souhait de travailler, qui est désormais plus systématiquement posée. Ceci a un effet sur la frontière entre le « halo » du chômage (cf. encadré) et l'inactivité « hors halo ».

- jusqu'en 2012, on ne demandait pas aux personnes de 65 à 74 ans qui ne cherchaient pas d'emploi si elles souhaitaient travailler ; elles étaient classées comme inactives. Le fait de ne plus filtrer cette question sur l'âge conduit à un élargissement du halo d'un peu moins de 20 000 personnes ;
- par ailleurs, on ne demandait pas aux personnes déclarant avoir cherché un emploi, mais qui n'avaient effectué aucune démarche active de recherche au cours des 4 dernières semaines, si elles souhaitaient travailler (alors que la question sur le souhait de travailler était posée aux personnes déclarant d'emblée ne pas chercher d'emploi). Le fait de rajouter ces personnes conduit à un élargissement du halo du chômage de l'ordre de 120 000 personnes.

L'élargissement de la question sur le souhait de travailler à l'ensemble de la population interrogée conduit à un accroissement de l'ordre de 140 000 personnes de la population sans emploi souhaitant travailler (halo du chômage), alors que jusqu'en 2012 ces personnes auraient été classées inactives (hors halo). À cet élargissement s'ajoute un impact lié à la rénovation du questionnaire lui-même, qui nécessite une expertise complémentaire.

Les nouvelles séries concernant le halo du chômage seront publiées en séries longues avec l'ensemble des indicateurs complémentaires du marché du travail en mars 2014 à l'occasion de la publication du quatrième trimestre 2013.